



# CONDITIONS GENERALES DE VENTES ANGAKA

## 1. Conditions d'inscription et de règlement

Pour être considérée comme inscription définitive, elle doit être obligatoirement accompagnée :

### 1.1 Pour les particuliers

- du règlement de la **totalité du prix** de la prestation par chèques, chèques vacances, virement ou CB à distance.
  - pour les séjours, l'option est maintenue 8 jours au terme desquels le règlement intégral de la prestation sera effectué par carte bancaire à distance (ou par chèque si le délai le permet).
  - A compter du 02 janvier 2018, **l'option est maintenue 48H pour toutes réservations à moins de 7 jours**. Les moyens de paiement se feront par paiement à distance,

### 1.2 Pour les groupes (Comités d'Entreprise, les clubs, les établissements scolaires, les Centres de Vacances et de Loisirs et Les collectivités publiques):

- Du devis et des conditions de ventes datés et signés par le responsable ET du versement des arrhes (50% du prix total du séjour). La réservation est alors définitive. L'option est maintenue 3 semaines à partir de l'envoi du devis. Au-delà des 3 semaines, sans signature ni versement d'arrhes, l'option s'annule.

- le solde, soit 50%, sera versé au plus tard le jour de la prestation.

En cas de nombre de participants inférieur (le jour de l'activité), la facture se réfère à l'effectif indiqué sur le dernier devis.

### 1.3 Bons cadeaux

- du devis « bon cadeau » et des conditions de vente datés et signés par le client et du règlement intégral du prix de la prestation ENCAISSE A RECEPTION.

- le bon cadeau est daté par l'acheteur dès la réservation, le bénéficiaire pourra **modifier la date une fois**. Dès qu'une date est posée sur le planning, les conditions d'annulations s'appliquent (cf :2). Si le bon cadeau n'a pas été utilisé au cours de la saison d'hiver, il reste valable pour la saison d'été d'ANGAKA (Cani-rando ou Cani-Kart, bivouac et calèche à cheval). Nous vous conseillons de réserver au moins trois semaines / 1 mois à l'avance.

Les moyens de paiement acceptés sont la carte de crédit, les chèques, les chèques-vacances et les espèces.

Nous sommes des professionnels, mushers, accompagnateurs en montagne et moniteur équestre diplômés et indépendants. Tout règlement par chèque devra être libellé à l'ordre d'ANGAKA, à l'adresse suivante : Angaka, Plateau de Beille, 09310 LES CABANNES.

## 2. Conditions d'annulation

### 2.1 Annulation du fait du client

Toute annulation du client avant le départ doit être notifiée à ANGAKA **par mail**.

Sauf si vous trouvez un remplaçant, **des frais d'annulation seront retenus** :

- Avant 15 jours : **25 %** de la prestation
- Entre 14 et 8 jours : **50%**
- **A moins de 8 jours : 100%**

Une **arrivée tardive** de votre part ou de non-présentation au rendez-vous n'ouvre **droit à aucun remboursement** et aucune indemnité. L'horaire de fin de l'activité reste inchangé pour des raisons de planning journalier à respecter. Le tarif de l'activité reste inchangé.

Tout séjour écourté par le client ne peut donner lieu à aucun remboursement et à aucune indemnité.

### 2.2 Annulation de notre fait

Le séjour est annulé de notre fait uniquement dans les conditions suivantes :

- soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint,

- soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants ou cas de force majeure (route d'accès fermée ou tempête, décision prise par le directeur de la station ou encore le préfet).

Il vous sera proposé une date de report ou le remboursement intégral des sommes payées relatives au séjour ou à la prestation. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

### 2.3 Report de la date

Pour toutes les prestations retenues, vous avez **droit à un seul report de date.**

## 3. Conditions de fonctionnement pour tout achat d'une prestation

**3.1** Le professionnel vous encadrant dispose d'une assurance en responsabilité professionnelle vous couvrant durant l'activité si sa responsabilité est mise en cause dans un accident. Dans le cas contraire, c'est votre assurance qui prendra en charge les frais de secours éventuels.

Pensez à bien vérifier que vous êtes assurés en responsabilité civile !

**3.2** En cas d'enneigement insuffisant, l'organisateur transforme l'activité prévue en activité de substitution : cani-kart (kart tracté par des chiens) ou cani-rando (randonnée pédestre tractée par un chien de traîneau) pour l'activité traîneau à chiens, randonnée pédestre et jeu de piste pour les activités raquettes à neiges Hors des traces et Jeu de piste, promenades en calèche pour l'activité traîneau à cheval et bivouac en habitats nomades traditionnels (yourtes, tipis) si la nuit sous igloo n'est pas possible, AU TARIF DE L'ACTIVITE REELLEMENT FAITE, sauf pour les agences.

**3.3** En cas de fermeture de l'accès à la station du Plateau de Beille (indépendant de notre volonté), il vous sera proposé une date de report ou le remboursement intégral des sommes payées relatives au séjour ou à la prestation. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

**3.4** Matériel prêté par Angaka ou par un professionnel : lors de certaines sorties, le professionnel est amené à vous prêter du matériel (ARVA, raquettes, duvets ...). Celui-ci devra être restitué en l'état à la fin de la sortie ou du séjour. En cas de dégradation, de perte ou de vol, le matériel concerné sera facturé au participant.

**3.5** Le professionnel encadrant le séjour se réserve le droit d'effectuer sur le terrain toute modification d'itinéraire voire même l'interruption du séjour : s'il juge les conditions de la montagne ne permettant pas la poursuite de l'itinéraire dans des conditions de sécurité suffisantes (météo, état du manteau neigeux,...). Vous ne pourrez prétendre alors aucune indemnité ni aucun remboursement. Toutefois, des solutions de remplacement vous seront proposées dans la mesure du possible, en fonction du nombre de jours prévus non réalisés. De plus, si un participant, par son attitude (non-respect des règles de sécurité ou des recommandations de l'encadrement) met en péril sa propre sécurité et/ou celle du groupe, l'encadrement est en droit de refuser de le prendre sous sa responsabilité. Dans ce cas, le participant pourra être amené à quitter le groupe, sans prétendre à aucun remboursement, ni indemnité.

**3.6** Une mauvaise météo le jour de votre activité n'entraîne aucune annulation.



**3.7** Vous vous engagez sur une route de montagne en hiver, c'est pourquoi votre véhicule doit être muni d'équipements spéciaux. En cas d'accès ouvert à la station mais dans l'incapacité de votre part à vous y rendre, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

## INFORMATIONS UTILES

- Pour connaître l'état des routes, les horaires et les conditions de la navette (payante) « Les Cabannes/Beille », n'hésitez pas à contacter les Espaces Nordiques de Beille au 05 34 09 35 35.

- Pour louer ou acheter des chaînes renseignez-vous auprès du Club Arc en Ciel, à l'adresse suivante : Village 09 310 LES CABANNES ou au numéro de téléphone suivant : 05 61 64 74 36.
- Comptez 2h00 de trajet depuis Toulouse : direction Foix-Tarascon-Ax-les-Termes. Entre Tarascon et Ax, prendre Les Cabannes. Sur la place centrale du village, prendre la montée pour Beille, encore 30 mn de route de montagne.

- **ATTENTION** aux embouteillages sur la N20 en arrivant au niveau de Tarascon sur Ariège. Prenez les en compte pour calculer la durée de votre trajet.

- **Se présenter une demi heure avant l'activité au bureau d'Angaka situé dans le hall de la station de Beille.**